



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC/2000-09

Le 14 avril 2000

DECLARATION DU DRECTEUR GENERAL ADJOINT DU FMI

Les membres du Comite du developpement trouveront ci-joint, pour information,
le texte de la declaration prononcee par M. Stanley Fischer, Directeur general adjoint du
FMI, devant le Comite le 17 avril 2000.

* * *

Comité du développement : déclaration du Directeur général par intérim

1. Depuis l'assemblée annuelle de 1999, le FMI a pris des mesures importantes en application du programme élaboré afin de renforcer l'architecture financière internationale, de sauvegarder les acquis de la mondialisation et d'intensifier les efforts déployés en vue d'éradiquer la pauvreté, en particulier dans les pays à faible revenu. Nous avons encouragé une plus grande transparence, une meilleure diffusion des informations et de l'adoption de pratiques optimales sur les marchés et au sein des institutions nationales et internationales. En étroite collaboration avec la Banque mondiale et nos autres partenaires extérieurs, nous avons commencé véritablement à intégrer les stratégies de lutte contre la pauvreté propres aux pays — qui les élaborent et les conduisent eux-mêmes — dans nos conseils de politique macroéconomique et nos concours financiers aux pays à faible revenu, y compris sous forme d'un allègement renforcé de la dette.
2. L'économie mondiale s'est reprise rapidement en 1999, et les perspectives d'une croissance plus robuste encore en l'an 2000 sont bonnes. L'expansion de l'économie mondiale a été alimentée par la vigueur remarquable de l'activité aux États-Unis et par la reprise en Europe occidentale, qui a étayé le redressement plus rapide que prévu des pays touchés par la crise en Asie et en Amérique latine, ainsi que d'autres économies de marché émergentes. Dans beaucoup de celles-ci, l'application résolue des politiques d'ajustement et de réformes structurelles, avec l'appui de la communauté internationale, a joué un rôle important. La hausse récente des prix du pétrole a contribué à l'amélioration des résultats économiques des pays producteurs de pétrole d'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi que de la Russie. En Afrique, les projections tablent sur une accélération de la croissance dans de nombreux pays, appuyée par la reprise en Europe, ainsi que par les progrès de la stabilisation macroéconomique et des réformes structurelles et, dans certains cas, par la hausse des prix des produits de base non pétroliers.
3. Pour que la reprise mondiale ne soit pas perturbée, les pays devront réagir rapidement au creusement des déséquilibres économiques et financiers. Les pays industrialisés doivent s'efforcer de mieux équilibrer leur croissance, par des politiques macroéconomiques propres à appuyer un redressement durable de la demande intérieure privée en Europe et au Japon et à ralentir quelque peu la croissance aux États-Unis. Dans les pays d'Amérique latine, les autorités doivent encore réduire les derniers facteurs de vulnérabilité externe et garder la confiance des investisseurs internationaux. Pour ce faire, il leur faut engager des mesures visant à ramener durablement l'inflation à des niveaux peu élevés, mais aussi encourager la poursuite de l'assainissement budgétaire et des réformes structurelles. En Russie, des réformes ambitieuses doivent être résolument engagées, en particulier pour renforcer les fondements institutionnels de l'économie de marché et améliorer ainsi les perspectives d'investissement et de croissance. Dans les économies de marché émergentes d'Asie, les politiques macroéconomiques doivent viser avant tout à désamorcer le risque de surchauffe à mesure que la reprise la croissance s'affirme; par ailleurs, de nouveaux progrès s'imposent dans les réformes structurelles, notamment en ce qui concerne les secteurs industriel et financier. En Afrique, les efforts de réforme doivent encore être amplifiés pour jeter les bases d'une croissance plus diversifiée — tirée par le secteur privé — qui permette de faire reculer la pauvreté.

4. Au moment où tous — communauté internationale, pays membres et secteur privé — recueillent les fruits d'une reprise diversifiée, nous devons nous garder de relâcher l'effort engagé pour renforcer le système financier international, aider les pays — en particulier les plus pauvres — à saisir les chances de croissance qu'offre l'économie mondiale, travailler plus efficacement à l'éradication de la pauvreté et faire progresser l'initiative renforcée d'allègement de la dette. Au niveau national, il est nécessaire d'activer la mise en place de marchés ouverts et opérationnels, la création d'institutions solides, la bonne gestion des affaires publiques et la stabilité macroéconomique. Au plan mondial, nous devons soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour se doter des moyens de formuler et de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent, et améliorer la transparence du système commercial international ainsi que l'accès aux marchés nationaux. Nous devons aussi nous efforcer de mettre un terme aux pertes humaines catastrophiques et aux gâchis économiques causés par le VIH/SIDA, les autres maladies et les conflits armés. C'est alors seulement qu'il sera possible d'améliorer les conditions de vie et d'accélérer la croissance dans tous les pays, et de progresser de façon significative dans la réalisation de nos objectifs internationaux de développement.

Renforcer le système financier international

1. Avec le concours d'autres organisations internationales, d'organismes nationaux et du secteur privé, le FMI a activement poursuivi ses efforts pour renforcer l'architecture du système financier international afin de prévenir les crises et d'accélérer leur résolution. De nombreuses initiatives ont été mises en route ou sont en voie de l'être. Dans plusieurs domaines — le renforcement de la transparence et de la responsabilité, l'évaluation des normes et codes ou la détection des signes de fragilité du secteur financier — des programmes sont d'ores et déjà engagés. Les travaux sur l'élaboration et la diffusion de normes de communication des informations financières sont engagés, et la mise en œuvre de ces normes est accélérée par l'assistance technique que nous apportons. Par ailleurs, nous travaillons à mettre au point des données et des outils d'analyse plus efficaces pour l'évaluation des facteurs de vulnérabilité macroéconomique et financière. Les choses progressent aussi dans d'autres domaines, tels que les régimes de change, et les discussions engagées se poursuivront.

2. Bon nombre de ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des activités déployées par le FMI dans le cadre de la surveillance, qui vise entre autres à favoriser la viabilité externe, la stabilité financière et la mise en place d'un système financier international plus résistant¹.

¹ Les progrès observés dans ce domaine et les travaux du FMI sur le renforcement du système financier international sont décrits plus en détail dans mon rapport au Comité monétaire et financier international sur les progrès du renforcement de l'architecture du système financier international.

- **Transparence et responsabilité.** Les efforts effectués pour accroître la transparence des politiques des États membres et des conseils du FMI ont très sensiblement progressé. Une majorité d'États membres acceptent la diffusion des Notes d'information au public rédigées à l'issue des consultations de l'article IV, des lettres d'intention et des mémorandums de politique économique et financière, et consentent également à la publication des résumés du Président qui suivent les réunions du Conseil d'administration sur l'utilisation des ressources du FMI. D'autre part, près d'un tiers de nos États membres participent au programme expérimental de diffusion des rapports des services du FMI au titre de l'article IV. Enfin, nous publions désormais périodiquement des informations sur la position de liquidité du FMI, les comptes des États membres auprès de l'institution et notre programme trimestriel de transactions financières.
- **Les normes et leur observation.** À la suite de la mise en place de normes dans des domaines présentant un intérêt direct pour les opérations du FMI — diffusion des données, transparence des politiques budgétaires, monétaire et financière, contrôle bancaire —, c'est sur leur diffusion et leur mise en œuvre que nous concentrons nos efforts, y compris dans le cadre de notre assistance technique. La Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) a été encore renforcée, et nous travaillons à la mise en application du Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière et du Code des bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques. Des progrès très sensibles ont été accomplis dans la préparation de rapports sur l'observation des normes et codes qui permettront d'évaluer dans quelle mesure ces normes sont respectées par les États membres. L'approche adoptée pour la préparation de ces rapports repose sur un partage des tâches, différentes institutions internationales devant assumer chacune la responsabilité première de la préparation des évaluations relevant de son domaine de compétence.
- **Détection des facteurs de vulnérabilité externe.** Le FMI et la Banque mondiale collaborent à une série de projets destinés à améliorer la gestion des engagements extérieurs. Des travaux sont engagés sur les indicateurs de vulnérabilité liée à la dette et aux réserves, la gestion de la dette souveraine et le développement des marchés de capitaux intérieurs. Ils seront synthétisés dans un document d'orientation sur la gestion de la dette souveraine qui sera examiné cet été. Nous travaillons aussi sur les facteurs structurels et institutionnels de la gestion des réserves de change, les modalités d'un suivi très serré des engagements externes des systèmes bancaires intérieurs et la mise en place de systèmes d'alerte avancée des crises externes.
- **Participation du secteur privé.** Chacun s'accorde désormais à reconnaître qu'il est essentiel d'associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières, et que la prévention reste notre première ligne de défense. Le FMI encourage fortement les États membres à entretenir des communications suivies avec les participants au marché en temps normal et lorsque la situation économique devient difficile. Le Conseil d'administration du FMI a poursuivi les travaux engagés pour mettre en place un cadre opérationnel de nature à associer le

secteur privé à la résolution des crises, en s'inspirant des principes et du cadre proposés par les ministres des finances du G-7 lors du Sommet économique de Cologne en 1999. Chaque cas doit être traité avec souplesse. Le financement du programme d'ajustement d'un État membre en situation de crise devrait reposer normalement sur le principe que l'exposition du secteur privé dans ce pays sera maintenue au-dessus d'un certain seuil, ou commencera à se reconstituer peu de temps après l'éclatement de la crise. La participation du secteur privé pourrait être assurée principalement en s'en remettant au rôle de catalyseur traditionnel du FMI lorsque les besoins de financement de l'État membre sont modérés et même lorsqu'ils sont élevés, mais qu'il a de bonnes perspectives de retrouver rapidement accès au marché à des conditions appropriées. Des formes de participation plus concertées seraient requises si les besoins de financement de l'État membre sont importants et ses chances de retrouver accès au marché dans un avenir proche faibles, ou si sa dette à moyen terme représente un fardeau insupportable.

- **Mécanismes de financement du FMI.** Le FMI a engagé une profonde réflexion sur la conception et le fonctionnement de ses mécanismes de financement non concessionnels, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre aux besoins des États membres dans une économie mondiale en mutation. Cet effort a débouché sur une simplification très sensible de ces mécanismes grâce à l'élimination de quatre facilités au cours des derniers mois. Le Conseil examinera les modifications qui peuvent être apportées à d'autres mécanismes afin, en particulier, d'encourager les États membres à redoubler d'efforts pour prévenir des crises et de trouver un juste équilibre entre les facteurs qui encouragent ou non les États membres à utiliser les ressources du FMI lorsqu'ils ont accès aux financements privés.

Commerce, développement et recul de la pauvreté

3. L'expansion du commerce au cours des dernières décennies est une dimension centrale de la mondialisation de l'économie et a permis des progrès très sensibles de la croissance et de la prospérité mondiale. Pour faire en sorte que le commerce continue d'alimenter la croissance et contribue au recul de la pauvreté dans le monde, et que tous les pays prennent part aux échanges et en retirent les bénéfices, il est primordial d'approfondir la réforme du commerce international². Bien que certains pays en développement aient accompli des progrès très sensibles dans la libéralisation de leur régime commercial, beaucoup d'entre eux, en particulier parmi les plus pauvres, ne prennent pas suffisamment part aux échanges mondiaux. Cela tient aux fragilités à la fois complexes et profondes de leurs structures économiques, de leur situation initiale, de leurs politiques et de leurs institutions. La protection des pays développés contre les importations en provenance des pays en développement et les obstacles à l'exportation opposés par les politiques commerciales de certains pays en développement restent un

² La réforme du commerce et le rôle du FMI et de la Banque mondiale font l'objet d'une analyse plus approfondie dans le document du Comité du développement sur le commerce, le développement et la réduction de la pauvreté préparé conjointement par les deux institutions.

problème. Aussi, pour favoriser une croissance rapide et mieux intégrer les pays pauvres au système commercial mondial, les réformes commerciales qui s'imposent doivent être coordonnées avec un large éventail d'initiatives connexes :

- La libéralisation de l'agriculture, secteur dont les pays en développement les plus pauvres sont fortement tributaires, est une priorité des réformes à engager dans le domaine commercial. D'autre part, la libéralisation des importations de produits manufacturés pourrait être l'occasion pour les pays les plus pauvres de diversifier leur base d'exportation, et revêt une importance grandissante pour les exportations de bon nombre d'autres pays en développement. La suppression accélérée des contingents imposés aux pays en développement dans le domaine des textiles et vêtements stimulerait fortement les exportations de ces pays. Pour répondre aux besoins spécifiques des pays les plus pauvres, la communauté internationale devrait également envisager d'accorder un accès en franchise de droits et de contingents à leurs exportations. Cet accès élargi aux marchés d'exportation compléterait également les initiatives d'allègement de la dette destinées à appuyer les efforts de lutte contre la pauvreté et devrait être étendu à tous les pays pauvres très endettés (PPTE).
- Les pays en développement doivent accélérer la libéralisation de leur régime commercial et l'adoption de politiques de change appropriées afin de promouvoir une croissance ouverte sur l'extérieur et de mieux s'intégrer au système commercial international.
- Pour promouvoir efficacement la croissance et la lutte contre la pauvreté, la politique commerciale doit s'inscrire dans une stratégie globale mettant l'accent sur une gestion macroéconomique avisée, l'investissement dans les infrastructures et le capital humain et les réformes juridiques et institutionnelles. Le FMI appuie depuis longtemps les efforts déployés par les pays en développement pour se doter d'une stratégie de ce type afin de créer un environnement propice à l'investissement et la production privés. Parallèlement, nous devons atténuer les effets négatifs des réformes indispensables sur les groupes les plus vulnérables et les démunis, en insistant notamment sur la mise en place de dispositifs de protection sociale. Plus récemment, le FMI s'est efforcé de renforcer la coordination des politiques économiques, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, l'OMC et d'autres institutions internationales. Nous continuerons d'apporter une assistance technique aux pays en développement pour les aider à participer plus activement à l'économie mondiale.

Mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement social

4. La pauvreté reste aujourd'hui bien trop répandue. Les souffrances et le gaspillage des ressources humaines qu'elle entraîne sont inacceptables et révoltants. Consciente de cela, la communauté internationale a fait de l'éradication de la pauvreté une priorité.

Depuis que le Comité du développement s'est réuni pour la dernière fois, nous avons rapidement pris des initiatives, en collaboration la Banque mondiale, pour nous doter d'un cadre opérationnel et engager une nouvelle stratégie de réduction la pauvreté qui servira de base aux prêts concessionnels de nos deux institutions. Cette nouvelle stratégie nous a conduits à apporter des modifications profondes et novatrices aux procédures du FMI. Parallèlement, pour consolider le lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, nous avons activé la mise en place de l'Initiative PPTE renforcée. L'objectif est de favoriser un effort global — à l'initiative des pays eux-mêmes — pour centrer davantage les stratégies de développement des pays à faible revenu sur la lutte contre la pauvreté, et d'assurer à ces stratégies l'appui de partenaires extérieurs. Pour ce faire, nous avons remplacé la FASR par une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, dans le cadre de laquelle les programmes doivent intégrer les mesures de lutte contre pauvreté dans un cadre macroéconomique cohérent destiné à favoriser une croissance rapide, durable et partagée par tous. Aussi bien conçus qu'ils soient, les programmes de réforme engagés par ces pays ne peuvent être viables s'ils ne sont pas pris en main par les bénéficiaires eux-mêmes. Il est essentiel, pour que ces pays fassent véritablement leurs cette stratégie de réduction de la pauvreté, d'assurer une plus grande participation de toutes les parties prenantes, et notamment des parlements, de la société civile, des ONG, des bailleurs de fonds et des institutions multilatérales. Le rôle du FMI dans la lutte contre la pauvreté est de veiller à ce que l'on mette en œuvre des politiques macroéconomiques avisées, axées sur la croissance et accompagnées des réformes structurelles nécessaires, en totale conformité avec les politiques structurelles et anti-pauvreté appuyées par la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, afin de jeter les bases d'une croissance plus rapide et créatrice d'emplois. Nous attendons de la Banque mondiale et des autres agences internationales qu'elles contribuent à la formulation de politiques sociales et de réformes sectorielles efficaces s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie globale d'éradication de la pauvreté.

5. La nouvelle approche repose sur les stratégies de réduction de la pauvreté formulées par les pays eux-mêmes dans un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le DSRP définira le cadre des aides concessionnelles apportées aux pays à faible revenu au titre de la FRPC et de l'IDA. Cette nouvelle approche se met en place. La préparation de ces DSRP prendra du temps — jusqu'à deux ans, peut-être — car elle se déroulera dans le cadre d'un processus participatif. Dans le même temps, nous devons éviter de retarder les progrès des pays qui cherchent à bénéficier de l'initiative PPTE renforcée et à accéder aux aides fournies dans le cadre de la FRPC et de l'IDA. C'est pourquoi il sera possible de préparer initialement, à titre provisoire, un DSRP simplifié qui constituera une étape vers l'adoption d'un véritable DSRP. La Bolivie, le Honduras, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie ont ainsi préparé un document provisoire avant de présenter un véritable DSRP. Plusieurs autres pays (São Tomé-et-Principe et le Sénégal, notamment) devraient, d'ici peu, présenter leurs documents aux Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale. Les pays choisiront eux-mêmes le moment de rédiger leur DSRP provisoire ou effectif, mais nous estimons que 25 à 35 de ces documents devraient être finalisés dans le courant de l'an 2000.

6. Nous avons aussi accompli récemment des progrès notables dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée dont le dispositif permet un allègement de dette plus

rapide, plus large et plus substantiel. Depuis l'Assemblée annuelle de 1999, cinq pays sont parvenus au point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Nous engageons tous les PPTE qui peuvent postuler au bénéfice de l'Initiative à progresser aussi vite que possible dans la mise en œuvre de leur programme FRPC en cours et à élaborer leur DSRP afin de remplir les conditions requises pour être admis à bénéficier de l'allègement de la dette. Nous nous félicitons du fait que beaucoup de créanciers bilatéraux ont donné l'assurance qu'ils annuleront la dette des PPTE et que cet allègement s'ajoutera à celui qui sera consenti dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

7. Pour faire en sorte que les PPTE reviennent à des degrés d'endettement tolérables propices à une croissance vigoureuse et durable, il est indispensable que tous les créanciers — multilatéraux comme bilatéraux — prennent pleinement part à l'Initiative PPTE renforcée. Je suis heureux d'annoncer que nous avons réalisé des progrès sensibles en ce qui concerne le financement de la contribution du FMI à l'Initiative et la poursuite des opérations de la FRPC; nous poursuivons nos efforts pour boucler ce financement. J'engage les créanciers à faire l'effort requis pour mobiliser les ressources nécessaires au financement intégral de cette initiative de désendettement. En outre, pour faire en sorte que les PPTE bénéficient d'un volume accru de ressources extérieures à l'appui de la lutte contre la pauvreté, l'aide prévue dans le cadre de l'Initiative PPTE doit purement et simplement s'ajouter aux flux existants d'aide au développement.

8. La nouvelle démarche constitue un enjeu de taille pour tous les participants; nous devons tous tirer les leçons de l'expérience et adapter nos interventions en conséquence. À mesure que nous progressons dans cette démarche, nous devons nous assurer que les pays ont la maîtrise de leurs programmes de croissance et de lutte contre la pauvreté. Il importe également de promouvoir la bonne gestion des ressources publiques pour contribuer à la mise en œuvre effective des politiques de lutte contre la pauvreté et faire en sorte que les concours des donateurs sont utilisés à bon escient. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour accélérer la progression dans ce sens. La direction du FMI et celle de la Banque mondiale sont en train de mettre en place un comité conjoint chargé de suivre les progrès réalisés et d'aider à résoudre les problèmes qui pourraient entraver la dynamique. Les pays industrialisés peuvent aussi apporter une contribution non négligeable, en soutenant les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités et en relevant le niveau de leur aide publique au développement.

9. Enfin, la communauté internationale doit combattre les fléaux que sont le VIH/SIDA et les conflits armés, qui font d'innombrables victimes, afin d'offrir à tous les êtres humains des conditions de vie meilleures et plus prospères. Je ne peux que me féliciter par conséquent du document soumis par la Banque au Comité du développement sur la lutte contre le VIH/SIDA qui trace la voie en vue d'une lutte sans merci contre ce fléau et définit un plan d'action pour les pays les plus durement touchés et la communauté internationale. Pour veiller à la paix et à la sécurité nécessaires au développement et au bien être humain, nous devons redoubler d'efforts pour rendre plus transparentes les dépenses militaires et le commerce des armes, et pour limiter le transfert des armements.

* * *

10. Le retour à une relative stabilité des marchés financiers et le redémarrage de la croissance économique mondiale nous permettent de nous attacher davantage à consolider les fondements d'une croissance rapide, durable et même de grande qualité, ainsi qu'à accomplir des progrès significatifs vers les objectifs de développement international et l'éradication de la pauvreté. Un esprit de coopération et de responsabilité est indispensable pour atteindre nos objectifs communs : la prospérité économique mondiale et l'amélioration des conditions de vie de chacun. Le FMI pour sa part, continuera de prendre toute sa part à cet effort, en partenariat avec la Banque mondiale, les autres institutions internationales, les autorités des États membres et le secteur privé.